

REUNION DU 6 DÉCEMBRE 2010

Convocation : 28 novembre 2010

Affichage : 8 décembre 2010

L'an deux mille dix, le six décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le trente novembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, FEUILLIE Claude, GALBADON Thérèse, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, TRAVERS Régine.

Absent excusé : ROINÉ Philippe (pouvoir donné à BARBÉ Stéphane), DUPONT Olivier (pouvoir donné à COTTEBRUNE Serge)

Secrétaire de séance : FEUILLIE Claude

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 8 novembre 2010, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Déclarations Préalables :

- LECOUCVEY André – 106 Le Câble : Réfection de toiture d'une maison.

Permis de Construire :

- PLACAIS Thierry et Laurence – 26 Les Corbières : Construction d'une maison.
- ERMISSE Mickaël et SAUVEY Angélique – 10 Les Corbières : Construction d'un garage accolé à la maison.
- YVETOT Denis – 20 Les Amonteux : Construction d'une piscine couverte.
- LEROY MERLIN – ZAC Claude Chappe : Construction d'un bâtiment commercial.
- LEMIERE Jean-Pierre – 66 Gravelle de Haut : Construction d'un abri de voiture.

PARKING MAIRIE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Gilbert FLEURY présente à l'assemblée l'avant-projet d'aménagement du parking de la mairie proposé par le cabinet « Pottier – De Boursetty ». L'estimation est de 153 116,25 € HT, hors frais de géomètre. L'assemblée, à l'unanimité, valide ce projet.

Monsieur le Maire indique que ce projet peut être soumis à subvention. L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer des demandes de subvention au titre des amendes de Police, de la Dotation Globale d'Équipement, et de la Réserve Parlementaire.

VOIRIE : TRANSFERT DE GESTION DE LA RD 352

L'assemblée accepte le transfert dans le domaine communal de la voirie située derrière les magasins « Conforama » et « Mr Bricolage », ainsi qu'une partie du chemin longeant la RD352E en contrebas.

VOIRIE

- Déneigement des routes : Monsieur le Maire tient à remercier la disponibilité du personnel technique communal, très efficace, ainsi que les agriculteurs de la commune, qui ont également contribué au bon déroulement des opérations de déneigement. Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la facture de l'entreprise Gallien, qui a déneigé les routes communales durant douze heures, devrait dépasser 1000 €.
- Fermeture de deux magasins : Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la sécurité dans les Établissements Recevant du Public est du ressort du Maire et que c'est à ce titre qu'il a dû faire fermer deux enseignes au toit plat (« Conforama » et « Mr Bricolage ») sur demande des pompiers, en raison du poids de la neige.
- Contournement Sud-Ouest de l'agglomération cherbourgeoise : Le projet entre dans la phase de mise à l'étude.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : COORDONATEUR ET AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le recensement se déroulera sur la commune au cours des mois de janvier et février 2011. Une enquête supplémentaire, intitulée « Familles et Logements » sera ajoutée au recensement.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- La création de deux postes d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 3 janvier au 19 février 2011.
- De désigner Edouard LAMACHE, Rédacteur Territorial, comme coordonateur d'enquête.

RÉTROCESSION DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE STATION D'EAU DES MARTINS PAR LA CCDD

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération de la Communauté de Communes Douve et Divette en date du 23 septembre 2010 dans laquelle il est indiqué :

- Son accord pour la rétrocession à titre gratuit du bâtiment,
- Les frais de démantèlement des équipements liés à l'ancienne station seront à la charge de la Communauté de Communes,
- Les frais de clôture seront à la charge de la Communauté de Communes,
- Les frais de bornage du terrain seront à la charge de la commune de Tollevast,
- La réalisation de l'acte administratif sera à la charge de la commune de Tollevast.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur la rétrocession à titre gratuit par la CCDD à la commune de Tollevast, du bâtiment de l'ancienne station d'eau potable située à Tollevast « Les Martins », une fois ses installations démantelées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession et prendre à sa charge les frais d'hypothèque ainsi que les frais de bornage.
- Autorise la 1^{ère} adjointe, Elisabeth GONZATO, à signer l'acte administratif.

BÂTIMENTS

- Enduits du presbytère : Ils sont quasiment terminés, les travaux de finition ont été retardés en raison des mauvaises conditions météorologiques de la semaine dernière.
- Chauffage du Groupe Scolaire : Le chauffage électrique a montré quelques dysfonctionnements et l'entreprise Lefèvre a effectué les réparations nécessaires.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de l'A.D.E.V.A. demandant une subvention exceptionnelle pour actions de prévention, en l'occurrence l'organisation d'une pièce de théâtre.

Le Conseil Municipal, considérant qu'une subvention annuelle de 76 € leur est déjà attribuée, décide de ne pas donner suite à la demande de l'A.D.E.V.A.

CONSEIL D'ÉCOLE

Mme Gonzato fait un compte-rendu du premier conseil d'école de la nouvelle directrice, Mme Chabault, s'est tenu le 16 novembre 2010.

L'effectif pour cette année scolaire est de 124 élèves, et risque de baisser pour l'année prochaine, ce qui fait craindre une fermeture de classe.

L'entrée du groupe scolaire est glissante par temps humide. Il sera prévu au Budget 2011 la dépose du carrelage existant et son remplacement par de l'enrobé.

La commission de sécurité s'est tenue avec les pompiers le 15 novembre, et aucune remarque n'a été faite. Un exercice « incendie » devra être prévu courant janvier.

CANTINE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déduire une semaine de cantine, compte tenu de la fermeture du groupe scolaire durant la semaine de neige.

Le Conseil Municipal donne son accord, cette semaine sera déduite sur décembre ou janvier.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- La Tollevastaise : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements du « Comité d'animation La Tollevastaise » pour l'aide apportée par la commune lors de l'édition 2010.
- Repas des aînés : Il aura lieu le dimanche 27 mars 2011.
- Budget : En raison des réformes en matière de fiscalité, la date limite de signature du budget est repoussée au 30 avril 2011.
- Assemblée Générale ASCT : Stéphane Barbé effectue un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 16 novembre 2010.
- Fusion des Communautés de Communes pour 2014 : Suite aux articles parus dans la presse de la Manche, Stéphane Barbé souhaite connaître la position du président de la CCDD quant au regroupement des communautés de communes. Un rapprochement significatif devant être prévu pour la fin de l'année 2011, il serait souhaitable que le Président vienne défendre la position de la Communauté de Communes devant le Conseil Municipal. Monsieur le Maire l'indiquera au Président lors de la prochaine réunion communautaire.

Fin de la séance : 23h00